



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

Communiqué
non officiel
pour publication immédiate

N° 81/13

Le 9 octobre 1981

Plateau continental (Tunisie/Jamahiriya arabe libyenne)

Déroulement des audiences publiques

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Le premier tour de plaidoiries dans l'affaire du Plateau continental entre la Tunisie et la Jamahiriya arabe libyenne vient de s'achever.

Entre le 29 septembre et le 9 octobre 1981 la Cour a entendu l'argumentation développée au nom de la Jamahiriya arabe libyenne. Des questions ont été posées soit à l'une des Parties soit aux deux par MM. Gros, Mosler, Oda et Schwebel, membres de la Cour. La Cour avait entendu entre le 16 et le 25 septembre l'argumentation de la Tunisie.

*

Le 13 octobre à 15 heures commencera un second tour de plaidoiries pendant lequel des exposés oraux seront à nouveau présentés au nom de la Tunisie d'abord, de la Jamahiriya arabe libyenne ensuite.

*

Les personnes qui ont pris la parole entre le 29 septembre et le 9 octobre au nom de la Jamahiriya arabe libyenne pendant le premier tour de plaidoiries sont :

S.Exc. M. Kamel El Maghur, agent;

Sir Francis Vallat, MM. Antonio Malintoppi, Claude-Albert Colliard, Derek W. Bowett, Herbert W. Briggs et Keith Highet, conseils et avocats;

M. Claudio Vita-Finzi, expert;

M. Omar Hammuda, conseiller;

M. Frank H. Fabricius, expert, qui a été interrogé par M. Derek W. Bowett au nom de la Jamahiriya arabe libyenne puis par M. Michel Virally au nom de la Tunisie.